

E 2001 (A)/633

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,
au Président de la Confédération et Chef du Département politique, A. Deucher*

L Très confidentiel

Paris, 14 juin 1897, soir

Samedi les réponses des divers gouvernements aux propositions françaises relatives à la *Crète* sont arrivées et ont toutes été favorables. S'agissant alors de la personne du gouverneur, M. Hanotaux m'a fait savoir dimanche matin qu'il avait aussi consulté les autres gouvernements sur l'opportunité de désigner un Suisse, et qu'il les avait entretenus, entre autres, de M. l'ancien conseiller fédéral Droz; que toutes les réponses ayant été sympathiques à cette désignation, il me demandait de consentir à faire part de la situation, à titre rigoureusement personnel et secret, à M. Droz, en le priant d'examiner s'il pouvait venir à Paris le plus tôt possible.

Il y a déjà plusieurs mois, l'Ambassadeur d'Angleterre et M. Hanotaux m'avaient fait des allusions à la possibilité de l'appel d'un Suisse ou d'un Belge; les noms de MM. Brialmont, Droz, etc. avaient été mis en avant suivant qu'on désirait un civil ou un militaire. Il y a quelques jours, j'avais compris, lorsque M. Hanotaux m'annonça qu'il avait fait prévaloir l'idée d'un gouverneur civil appartenant à un Etat neutre, que cette idée impliquait la proposition d'un Suisse. Les Ambassadeurs d'Italie et d'Angleterre m'avaient parlé de M. Droz. La chose était manifestement dans l'air.



14 JUIN 1897

541

Comme il importait de ne pas ébruiter la chose trop officiellement, M. Hanotaux m'a demandé de traiter sa demande comme une affaire purement personnelle; en cas de refus de M. Droz, le Ministre voulait, je pense, ne pas augmenter les difficultés de l'appel à une autre personnalité.

M. Droz est arrivé à Paris ce matin et a vu M. Hanotaux cet après-midi de 5 à 7 heures. Il est immédiatement venu me rendre compte de cet entretien. En substance, M. Droz a déclaré au Ministre que les obstacles qui s'étaient opposés à ce qu'il restât membre du Conseil fédéral, obstacles tenant à sa situation de famille, subsistaient encore et s'étaient même plutôt aggravés, en sorte qu'il était extrêmement probable qu'il ne lui serait pas possible d'accepter un mandat de ce genre. Il a ajouté que, si, contre son attente, ces obstacles pouvaient être levés, il ne pourrait s'agir en tout cas que d'une mission absolument temporaire ayant pour seul but l'examen de la situation politique de la Crète, et l'élaboration d'un plan de constitution administrative et de fonctionnement du régime d'autonomie de l'île, tant à l'intérieur qu'en vue de l'abolition des capitulations et des relations de l'île avec les puissances et avec le suzerain; enfin, que si, toujours contre ses prévisions, il pouvait se charger de cette mission temporaire, il ne le ferait qu'après être rentré en Suisse et en avoir conféré avec ses amis et notamment avec Vous.

Après cet entretien, j'ai rencontré ce soir M. Hanotaux chez un ambassadeur qui donnait une soirée. Le Ministre m'a dit qu'il avait trouvé M. Droz froid, très froid, mais qu'en raison de l'accueil particulièrement favorable, absolument aimable et gracieux fait par tous les gouvernements sans exception à la candidature d'un Suisse et au nom de M. Droz, il considérait comme son devoir d'insister auprès de lui et de faire tout son possible pour l'amener à consentir à une mission provisoire et temporaire en vue de guider les puissances, de préparer la réorganisation administrative de l'île et d'élaborer une constitution.

M. Droz va rentrer à Berne; il doit revoir M. Hanotaux vers 5 heures demain et, s'il le peut, repartira immédiatement, sinon arrivera à Berne jeudi matin. Il m'a dit que dans cette seconde entrevue, il maintiendrait absolument sa réponse d'aujourd'hui.

J'avoue que, pour ma part, je regrette bien vivement que la santé de M. et Mme Droz soit un obstacle à peu près insurmontable. J'avais vaguement rêvé dans cette mission le commencement d'une ère fort honorable pour notre pays; quand je me rappelle le premier arbitrage où un Suisse a pris part à côté d'autres arbitres et que je constate combien le rôle de notre pays comme arbitre international est devenu considérable et presque professionnel, je m'étais demandé si nous ne pourrions pas rendre au monde et à la cause de la paix le service de fournir aux grandes puissances des hommes pour occuper les postes qui, sans être dangereux et compromettants, ne doivent être dans les mains d'aucune grande puissance; j'entrevois déjà, dans un certain avenir, la Crète, Constantinople, Panama, Suez, Gibraltar, confiés à des Suisses au nom du Droit international et dans l'intérêt de la paix générale. Pour la première fois depuis des générations, on a vu les grandes puissances redouter tellement d'engager les peuples dans la guerre qu'elles ont passé par-dessus leurs rivalités et ont agi de concert, lentement, péniblement, mais en sachant rester d'accord. Nous pourrions servir à la réalisation, sur certains points, de cet accord pacifique; nous n'avons rien à y

perdre, puisque nous aurions eu l'occasion de fournir des fonctionnaires, des administrateurs divers, quelques officiers qui auraient renforcé nos cadres de militaires de carrière sans rien nous coûter, en même temps que d'acquérir des débouchés commerciaux sans avoir la responsabilité de ces embryons de colonies. J'avoue qu'il m'en coûte beaucoup de voir que ce rêve n'est guère en train de se réaliser et je trouve que, de la part de M. Droz, la responsabilité de refuser son concours à une perspective de ce genre, de priver notre pays de la possibilité de réaliser tout ou partie de ce programme, est très grande devant la Suisse, devant l'Europe et devant l'histoire. Il le sent et c'est ce qui le fait encore hésiter à dire catégoriquement non. M. Hanotaux m'a dit qu'il venait de télégraphier pour demander que le nom de M. Droz fut tenu absolument secret en présence de son refus probable (afin de ne pas entraver des pourparlers ultérieurs avec d'autres personnalités). J'aimerais avoir dix ans de plus pour savoir si mon rêve commence à se réaliser! L'opinion publique suisse ne pourrait-elle pas comprendre qu'il y a là pour notre pays une occasion à ne pas laisser échapper ?¹

1. Dans le même dossier se trouve une lettre de Lardy sur l'affaire crétoise, reproduite en annexe au présent document.

ANNEXE

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,
au Président de la Confédération et Chef du Département des Affaires étrangères, A. Deucher*

L

4 mars 1897

L'accord des six Puissances a abouti à la remise, mardi 2 mars, de la note collective invitant la Grèce à retirer ses troupes de Crète, tout en lui donnant l'assurance que cette île ne serait plus placée sous la domination directe du Sultan. Le projet de note est arrivé dans toutes les capitales dimanche et sans concert entre eux, tous les ministres des Affaires étrangères ont télégraphié dans la nuit leur assentiment, ce qui montre un très vif désir d'aboutir vite.

M. Hanotaux ne cache pas qu'il est moins rassuré qu'il y a huit jours. Il croit que le roi Georges de Grèce, dont personne ne connaît en ce moment les intentions, et qui, même s'il voulait céder se garderait de le dire maintenant, attendra la dernière heure du délai et ne répondra pas franchement oui; il est probable qu'il tentera de discuter l'une ou l'autre des nombreuses lignes de retraite, telles qu'Union personnelle de la Crète et de la Grèce, élection d'un des fils du Roi comme gouverneur à vie, etc. Bien que M. Hanotaux ne cache pas qu'il soit plus inquiet cette semaine, il ajoute que tous les télégrammes sur les prétendues batailles et les prétendus massacres sont exagérés dans des proportions fantastiques à Athènes; les garnisons turques massacrées, les villages dont toutes les femmes ont été outragées n'existent à peu près pas. Si la situation devait se prolonger (l'avant-dernière insurrection crétoise avait duré six ans), il ne faudrait pas songer à occuper l'île, mais seulement à occuper les 4 ou 5 villes de la côte, ce qui suffira à la longue pour réduire les habitants de l'intérieur malgré leur habitude séculaire d'échanger des coups de fusil et de se couper le nez ou les oreilles de village à village.

L'Ambassadeur d'Italie, que j'ai rencontré hier chez M. Hanotaux, se déclare nettement pessimiste; si le Roi de Grèce envoie promener les Puissances, l'opinion publique européenne s'opposera dans plusieurs pays à une action militaire contre les Grecs. Quant au rétablissement de l'ordre en Crète, où règne la plus parfaite anarchie (M. Hanotaux dénie toute importance à la mutinerie des gendarmes à la Canée), le minimum de troupes à envoyer serait 18.000 hommes, ce qui, à

2.000 frs. par tête comme frais de transport avec tous les impedimenta, fait une première mise de fonds de 36 millions; en outre, le seul séjour des flottes sur la côte de Crète coûte des sommes considérables, car les chaudières des cuirassés s'usent vite.

L'Ambassadeur d'Allemagne a l'impression que la situation devient sérieuse: le Roi de Grèce est sans racine; comme il s'est mal conduit vis-à-vis des Puissances, il serait fort mal reçu en Europe dans le cas où son peuple le mettrait à la porte; il y a donc des chances pour qu'il refuse de retirer de Crète les troupes grecques et pour qu'il persiste dans la politique de casse-cou. La topographie de la Crète est telle que ce serait déraisonnable aux Puissances d'occuper les montagnes de l'île. Les Turcs massent effectivement des troupes à Salonique et au nord de l'Olympe, et il n'est pas impossible du tout que ces troupes en viennent à un conflit armé sur terre avec les Grecs. L'opinion parlementaire en Angleterre, France et Italie exigera alors qu'on ne laisse pas écraser la Grèce, et à ce moment le concert européen passera un mauvais quart d'heure; mais de là à une guerre européenne, il y a extrêmement loin; il est à craindre que les Italiens n'aient certaines ambitions, soit en Crète, soit en Albanie; il est à craindre que Russes et Anglais, à contre-cœur et en rechignant, commettent l'erreur de se laisser prendre dans l'engrenage. Ce qui est certain, c'est que l'Allemagne ne bougera pas, et la France n'a pas plus envie de bouger que l'Allemagne.

Il est possible aussi qu'on réussisse à trouver des solutions intermédiaires: à chaque jour suffira sa peine.

L'Ambassadeur d'Autriche estime que la situation est dominée par deux points: l'Autriche ne peut à aucun prix consentir à ce que la Grèce s'annexe des territoires ottomans sous le prétexte que des populations de langue grecque sont mécontentes de la domination turque; il y a en Transylvanie des populations de langue roumaine qui se prétendent persécutées, en Bohême ou dans le Trentin, des gens qui préféreraient être Saxons ou Italiens; une telle extension de l'idée de nationalité rencontrera l'opposition directe de l'Autriche-Hongrie aux projets de la Grèce. Un second point est qu'à la suite des actes de violence dont le Sultan s'est rendu coupable depuis deux ans, il n'est plus possible de remettre les Crétois sous le joug direct du Sultan. Conclusion: l'autonomie de la Crète s'impose, et l'Autriche a eu la satisfaction de voir l'Europe approuver complètement les deux points de son programme. On ne désire nullement, à Vienne, une extension au-delà des frontières actuelles de la Bosnie et de l'Herzégovine, parce qu'on serait obligé d'annexer des populations presque exclusivement slaves, ce dont on ne veut absolument pas à *Buda-Pesth*. Le roi Georges de Grèce est un assez vilain monsieur, dont la conduite privée est déplorable, malgré son âge et sa charmante femme; c'est un caractère tortueux et nul ne peut dire ce qu'il fera d'ici à huit jours. Malgré les ambitions que l'Italie peut avoir en Albanie et en Crète, malgré les grosses difficultés que pourra faire naître l'attitude du roi Georges, qui n'a plus rien à perdre, il ne faut nullement considérer la paix européenne comme compromise. On ne veut pas la guerre, dans le sens de grande guerre entre grandes puissances. Si l'Ambassadeur russe à Constantinople, de Nélidoff, la désire peut-être, Mouravieff ne la désire pas encore à St-Pétersbourg et c'est sur l'Asie que le jeune Empereur Nicolas porte ses regards. Il y a un point fixe et fondamental qu'il faut conserver comme boussole, c'est la volonté de l'Empereur d'Allemagne de ne pas lancer *l'Allemagne* dans une guerre; cette volonté pacifique de Guillaume II est certaine et a été déclarée dans les termes les plus catégoriques à un membre de la famille de l'Ambassadeur austro-hongrois à Paris, qui a déjeuné il y a peu de jours chez l'Empereur allemand et y a été retenu pendant deux heures. L'Empereur d'Autriche a de son côté la conviction que si lui aussi se tient fermement collé à l'Allemagne pour assurer la non-participation de leurs deux Etats à une guerre, cela constitue politiquement, militairement, financièrement, au centre de l'Europe, une masse pacifique tellement puissante que les autres n'oseront pas tirer le canon. S'ils le faisaient et s'ils s'affaiblissaient par une lutte d'une certaine durée, l'union austro-allemande en serait d'autant plus forte, et cette seule considération doit suffire à les retenir, qu'ils soient Italiens, Français, et même Anglais et Russes. Tout cela n'empêche pas les difficultés d'exister et d'être fort graves et on les traitera successivement le moins mal que l'on pourra; il est évident que le concert européen est une machine peu propre à l'action, insuffisamment outillée et peu digne d'admiration; quand on aura liquidé le moins mal possible l'affaire crétoise et l'affaire grecque, il faudra se mettre avec une grande énergie et sans retard à peser sur le Sultan; tout cela peut durer des mois, des années, avec des incidents, les uns puérils, les autres graves, avec une Europe où l'on ne sent pas la main dirigeante

544

18 JUIN 1897

d'un grand homme, mais rien ne prouve qu'il soit impossible de prolonger la paix et au pis-aller de localiser la guerre, tant que les Empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie seront fermement résolus — comme ils le sont — de s'abstenir de toute participation aux hostilités.

Veillez m'excuser, Monsieur le Président, de Vous avoir rapporté avec tant de détails cette conversation avec l'Ambassadeur Wolkenstein. Si je l'ai fait, c'est parce que cette conversation résume mon impression personnelle: situation sérieuse, grave perspective d'une longue suite de difficultés en Crète, en Grèce, en Turquie; moyens médiocres pour combattre ces difficultés; désir vague de l'Italie, de la Russie et de l'Angleterre de profiter de ces difficultés pour satisfaire leurs ambitions; désir incontestable de la France de ne pas se laisser entraîner à sortir de la paix; volonté de l'Allemagne et de l'Autriche de ne pas prendre part à une guerre et par suite, désir des trois autres puissances de tout faire pour l'éviter, en cherchant au jour le jour les solutions les moins mauvaises possible.